

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/02/2018

Date de la convocation:
30/01/2018
Date d'affichage:
31/01/2018

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

L' an 2018 et le 5 Février à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mmes : DUDT Lysianne, HASENFRATZ Rachel, MM : SCHERTZ Christophe, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 007.2018
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

**007.2018 : Partenariat avec le Conseil départemental du Bas-Rhin : approbation
du contrat cadre du territoire d'action Nord.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 08.12.2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale,

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le 
ID : 067-200013050-20180205-D_CC_007_2018-DE

Vu la délibération n° CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21.03.2017 relative aux modalités de gestion du fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale,

Vu la délibération n°A240_2017_11_29_077 du Conseil départemental du 11.12.2017, relative à la mise en place des contrats départementaux de développement territorial et humain,

Considérant la proposition du Conseil départemental du Bas-Rhin, de contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord, période 2018-2021, et ses annexes,

Considérant l'intérêt pour le territoire, de contractualiser avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, et pour la communauté de communes de s'engager dans la démarche proposée par le Conseil départemental,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
 - o les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
 - o les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
 - o les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- **De solliciter le département du Bas-Rhin de coopérer en faveur des thématiques et projets portés par la communauté de communes, en particulier :**
 - o Le Schéma des ALSH du territoire,
 - o Le thermalisme et la zone d'activités dédiée à Morsbronn-les-Bains,
 - o La valorisation du patrimoine pétrolier, en particulier le projet d'un « pôle énergies » faisant évoluer le musée du pétrole,
 - o Le tourisme, notamment le regroupement intercommunautaire des offices de tourisme et la valorisation des itinéraires cyclables.
- **D'autoriser le président à signer la convention correspondante et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**
- **De charger le Président de mettre en œuvre la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le



ID : 067-200013050-20180205-D_CC_007_2018-DE

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au
tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/02/2018

Délibération exécutoire de plein droit

conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623

du 22 juillet 1982

Le président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
12/02/2018